



Direction de l'Immigration  
Bureau des titres de séjour

Code AGDREF : 3601

## **PREMIÈRE DEMANDE : SAISONNIER**

### **Liste des pièces à fournir : ORIGINAL et PHOTOCOPIE**

*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

**Visa de long séjour**

**Justificatif d'état civil et de nationalité :**

\* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

\* Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour)

\* Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

**Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**

\* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 3 mois

\* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, original et copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 3 mois

**3 photographies d'identité récentes** (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

**Formulaire CERFA n°15186\*01 et annexe « Demande d'autorisation de travail pour un travailleur saisonnier étranger – contrat de travail simplifié »**, visé par la DIRECCTE/SMOE du lieu d'emploi, pour une durée supérieure à trois mois et maximale de 6 mois

**Engagement de maintenir sa résidence habituelle hors de France** (au verso)

**TRAVAILLEUR SAISONNIER – Demande de titre de séjour**

Nom : ..... Prénom : .....

Né le : ..... Nationalité : .....

sollicite la délivrance d'une carte de séjour portant la mention « Travailleur saisonnier ».

Je m'engage à :

- à maintenir ma résidence habituelle hors de France ;
- à respecter la période cumulée MAXIMALE de six mois de séjour et de travail par an en France ;
- à présenter mon passeport aux services de contrôle à la frontière afin que ceux-ci apposent un tampon de nature à justifier que j'ai quitté le territoire français à l'expiration de mon contrat de travail ;
- à présenter un nouveau contrat de travail « saisonnier » visé par la DIRECCTE à chaque retour en France.

*Fait à* .....,

*Le* .....

*Signature :*